

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 janvier 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 562** Vœu relatif à la Maison des Peuples.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant l'importance historique de la Flèche d' Or, ancienne gare de la petite ceinture située au 102 rue de Bagnolet, transformée en lieu culturel, festif et alternatif, site majeur du 20e arrondissement et considéré comme un symbole de l'histoire populaire du quartier et de l'arrondissement ;

Considérant la volonté d'élus du 20e arrondissement de conserver la vocation culturelle et festive de ce site, véritable lieu d'échanges et de rencontres des habitants et des associations du quartier ;

Considérant que le lieu est inoccupé depuis 2 ans et qu' il a été racheté par le groupe Keys Asset Management en 2018 ;

Considérant l'attention de la Ville de Paris comme de la SNCF portée aux gares de la petite ceinture comme celle du Hasard Ludique dans le 18ème, du Poinçon dans le 14ème, etc.

Considérant l'occupation pacifique de l'ancien site de la Flèche d'Or par un rassemblement de nombreuses associations et collectifs citoyens sous le nom de Maison des Peuples les 16 et 17 novembre dernier ;

Considérant la présence d'élus du 20e arrondissement sur place, lesquels ont entrepris une médiation avec les occupant·e·s en vue d'envisager une occupation temporaire et respectueuse du lieu ;

Considérant l'évacuation brutale de ce lieu dans l'après-midi du 17 novembre 2019 par la police nationale repoussant indistinctement les personnes venues apporter leur soutien et des badauds en faisant usage de gaz lacrymogènes et de grenades de désencerclement (source Libération) ;

Considérant la rencontre entre l'exécutif et les représentants du groupe Keys Asset Management le 4 décembre 2019 ;

Considérant l'inquiétude légitime des habitants concernant le futur usage de la Flèche d'Or ;

Considérant le rôle de médiation que la Ville joue dans ces situations, en s'appuyant notamment sur la Charte en faveur de l'occupation temporaire signée le 26 août dernier aux Grands Voisins pour accompagner les acteurs au déploiement d'une occupation temporaire;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle le Préfet de Police concernant les conditions de l'évacuation et l'usage disproportionné de la force qui ont eu lieu le 17 novembre ;
- Que la Ville apporte tout son soutien à l'élaboration d'une occupation temporaire sous la forme d'un appel à projets en y associant les propriétaires, les habitants, les collectifs citoyens du 20e et les associations culturelles ;
- Que tout soit mis en œuvre pour que le lieu garde sa vocation culturelle, associative et festive, un lieu d'intérêt collectif, d'échange et de partage.